



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MUNICIPAL DE NISSAN LEZ ENSERUNE

Place de la République, 34440 Nissan Lez Enserune
TEL (mairie) : 04 67 11 84 84 / FAX : 04 67 37 63 00
TEL (salle des jeunes) : 04.67.32.53.89
MAIL : clsh-ados@nissanlezenserune.com

PROJET PEDAGOGIQUE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Municipal de Nissan Lez Enserune est plus qu'une salle ouverte aux adolescents, il se positionne comme étant un espace éducatif, interface entre l'adolescent et son environnement (famille, collège, lycée, village).

LE CONTEXTE

LA STRUCTURE D'ACCUEIL

« Salle des jeunes » L'accueil de Loisirs Sans Hébergement Municipal de Nissan Lez Enserune, route de Salle d'Aude à proximité du stade René Boussuge. Le local d'une surface de 69 m² se compose d'une salle d'activité, polyvalente, d'un coin cuisine, et d'un WC. La commune met également à disposition de l'ALSH un local informatique (école primaire), un gymnase (école primaire), le stade René Boussuge et le Centre Socioculturel (centre du village).

PERIODES D'OUVERTURE

L'accueil fonctionnera 51 semaines (37,5 semaines scolaires et 13,5 semaines de vacances, l'accueil sera fermé 1 semaines en été et 1 semaine à Noël). Il ouvrira en période scolaire les mercredis et samedis de 13h30 à 18h30 (*entre les vacances de Toussaint et février les horaires seront de 13h30 à 17h30*) et pendant les vacances du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 (sauf vacances de Noël 13h30 à 17h30). Des manifestations ponctuelles du type sorties ou soirées peuvent avoir lieu exceptionnellement des week-ends et modifier ces horaires.

LE PUBLIC VISE

Le ALSH est ouvert aux adolescents de 11 ans (scolarisés au collège) à 17 ans (inclus), résidant à Nissan et à jour de leur adhésion.

LES MOYENS

MOYENS HUMAINS

L'équipe d'animation se compose d'un directeur titulaire du BEATEP, un directeur adjoint titulaire du BEESAPT (équivalence BAFD), un animateur BAFA en cours de BAFD, une animatrice BAFA. Des intervenants spécialisés et des bénévoles pourront animer ponctuellement certaines actions (sous réserve des conditions DRDJS).

MOYENS MATERIELS

- _ 2 Minibus 9 places
- _ Télévision
- _ Lecteur « home cinéma »
- _ Babyfoot
- _ Table de ping pong
- _ Jeux de société
- _ fournitures (atelier manuel)
- _ Matériel sportif et loisirs
- _ Livres et magazines
- _ Documentation culturelle
- _ Documentation spécifique (sexualité, drogues,...)

MOYENS FINANCIERS

- Participation des familles
- Budget alloué par la commune
- Prestation de service de la CAF
- Contrat Enfance Jeunesse

LES VISEES EDUCATIVES

- Responsabiliser les jeunes dans la gestion de leurs temps libres et développer leur capacité à assumer un rôle d'acteur de leurs loisirs.
- Leur donner à vivre et à partager dans les activités qui leur sont proposées, une expérience privilégiée de vie de groupe favorisant la cohabitation intergénérationnelle et respectueuse du rythme et des besoins de tous.
- Leur permettre de découvrir d'autres environnements naturels et humains, favoriser leur ouverture à des réalités sociales et des pratiques culturelles différentes.
- Favoriser la citoyenneté à travers le fonctionnement général de la structure et l'organisation d'actions ponctuelles s'inscrivant davantage dans la vie sociale de la commune.

LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Ou les quelques principes pédagogiques appelés à guider la démarche de l'animateur avec son public :

- Expérimenter avec les jeunes une pédagogie d'accompagnement de leurs projets basée sur le libre choix de leurs investissements et une confrontation aux contraintes réelles de leur environnement.
- Mettre l'accent sur la dimension collective et partenariale des projets d'activités et privilégier ceux susceptibles de connaître un prolongement en termes d'exposition publique.
- Privilégier dans les projets d'animation les pratiques artistiques et sportives que les adolescents plébiscitent dans leurs loisirs, celles qui fondent l'identité culturelle de leur classe d'âge.
- Priorité aux activités à petits effectifs, qui permettent de privilégier les relations individuelles et facilitent l'intégration de l'individu dans la vie de groupe.
- Priorité aux activités d'initiation et de découverte, qui permettent aux jeunes de sortir de leur environnement quotidien, d'élargir leurs connaissances et d'augmenter leurs choix.
- Favoriser les actions ludiques et conviviales dans lesquelles sont privilégiées les notions de plaisir et de réussite.
- Faciliter la rencontre avec d'autres structures d'accueil et d'autres publiques en vue de confronter les jeunes à des réalités sociales différentes et d'intégrer des notions élémentaires de respect de l'autre et de tolérance.
- Mettre l'accent sur les activités de plein air, et particulièrement à celles qui permettent de sensibiliser aux exigences de la préservation du milieu naturel.
- Permettre la mise en place d'animations ciblées par tranche d'âge afin de mieux répondre aux besoins de chacun.
- Privilégier dans la gestion du groupe la pédagogie de contrat et impliquer les jeunes à la fois dans la définition des règles de vie collective et dans leur application.
- Exclure de la relation adulte/jeune toute violence physique ou morale : tout autoritarisme, c'est-à-dire tout recours à l'autorité de l'adulte qui ne soit justifiée par une situation particulière : toute manipulation à savoir toute utilisation de la dépendance du jeune ou de sa simple immaturité affective à des fins d'influence.

Ces principes ont vocation à être discutés et débattus avec tous les acteurs de l'ALSH Municipal. Ils ne visent pas à enfermer l'animateur dans un mode d'intervention exclusif mais simplement à lui donner des repères nécessaires pour agir avec les jeunes.

LES ACTIVITES

- **Période scolaire (mercredis et samedis) :** l'accueil de 13h30 à 18h30 est en semi autonomie, il est consacré aux activités récréatives en lien avec les ressources disponibles de la salle des

jeunes et des infrastructures Municipales. Ces créneaux sont principalement l'occasion d'accompagner les jeunes dans la démarche de projet collectif, l'objectif étant de les rendre acteur de leurs loisirs. Des sorties pourront également être organisées, modifiant de ce fait les horaires initialement prévus.

➤ **Vacances scolaires (du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30) :**

- Des sorties à la journée ou demi-journée (cinéma, concerts, escalade, accrobranche, ...). Les thèmes de ces actions sont au préalable débattus avec les adhérents.
- Des séjours et séjours courts. Les adolescents devront s'investir dans le montage de projets et seront impliqués dans le choix des lieux et des activités.
- Des soirées à thème seront organisées (Halloween, Noël, ...) à l'initiative des jeunes.
- Diverses animations seront prévues (tournois sportifs, stages culturels et sportifs, activités manuelles, jeux d'intérieur, ...)
- Des actions ponctuelles de prévention santé et de sensibilisation à la citoyenneté, sur des thèmes librement débattus avec les jeunes.
- Des manifestations intercommunales pourront enrichir les programmations (sportives et culturelles).

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Une réunion annuelle sera organisée pour ce début d'année 2010 en vue de rassembler tous les acteurs liés à la jeunesse et d'identifier les attentes et les besoins de chacun. Ainsi, ce rassemblement permettra de présenter le fonctionnement de l'ALSH, les actions menées, les objectifs et les projets en cours. Cette initiative a pour but de dresser le bilan de la structure et de sensibiliser les familles sur les visées éducatives de ce service municipal. Tout au long de l'année l'équipe d'animation s'engage à maintenir un lien avec les familles (courriers, programmes d'animation, fiches techniques, réunion info-séjours, ...).

EVALUATION

L'évaluation du projet se fera tout au long de l'année à l'initiative de l'équipe d'animation et de la commission jeunesse composée d'élus de la commune et de la direction de l'ALSH afin de recueillir les observations de l'ensemble des acteurs et des partenaires de ce service et de les analyser. Des réunions seront fréquemment organisées en vue de tirer les enseignements de cette évaluation et de procéder aux réajustements qui seront jugés nécessaires.

Un certain nombre d'indicateurs de réussite de projet, déduits pour la plupart des objectifs initiaux, sont dorénavant disponibles :

CRITERE N°1 : « Qualité du service rendu aux familles »

- Effectifs de jeunes inscrits à l'ALSH.
- Régularité de la fréquentation.
- Satisfaction globale exprimée par les jeunes et leurs parents.

CRITERE N°2 : « Implication des jeunes dans le fonctionnement de l'ALSH »

- Pertinence de proposition des jeunes, participation effective aux décisions (notamment celles concernant la programmation d'activités).
- Capacité des jeunes à identifier et assumer les contraintes de leur environnement (financière, réglementaire, ...).
- Nombre et fréquence des projets à dimension collective et partenariale.

CRITERE N°3 : « Qualité de la vie collective »

- Respect effectif des règles de vie (personnes, horaires, matériel, ...).
- Aptitude des jeunes à travailler en équipe, esprit de coopération et de capacité de négociation.
- Intégration de chaque jeune dans le groupe, respect des différences.

CRITERE N°4 : « Ouverture culturelle des jeunes »

- Connaissances acquises sur l'environnement et capacité des jeunes à s'y repérer facilement.
- Diversité et originalité des actions menées, capacité des jeunes à s'affranchir des activités de consommation.
- Nombre et fréquence des projets axés sur la rencontre et la découverte.